



11582 - Il lui est difficile de lui demander de se rapprocher d'elle

question

Je suis mariée à un homme important - Allah soit loué. Mais je crois qu'il ne me donne pas tous mes droits car je suis malade et je lui ai demandé de m'amener chez le médecin et lui ai affirmé que je pourrais être enceinte et l'enfant pourrait être affecté. Il m'a dit : **C'est certes entre les mains d'Allah** . Je n'en disconviens pas, mais ne devons-nous pas faire ce qu'il faut faire ? Autre chose est que je ne pourrais pas me rendre toute seule chez le médecin. Après une étonnante période de 8 jours pendant lesquels j'ai souffert de douleurs, il m'a enfin conduite chez le médecin.

Autre chose : quand je m'approche de lui au lit, il se fâche et dit qu'une femme de ce pays (arabe) ne peut pas agir de cette manière. J'ai voulu poser mes questions dans un cercle d'enseignement chez nous, mais je crains que mon mari soit au courant. J'espère votre aide.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le devoir du mari est de tenir compte de ces choses dans ses rapports avec son épouse. Mais nous devons être réalistes et supporter les aspects négatifs et les erreurs de l'autre en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Qu'un croyant ne déteste pas une croyante car s'il désapprouve un aspect de son caractère, il peut en approuver d'autres.**

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, il n'existe aucun inconvénient légal dans ce que vous dites. Chacun des conjoints a le droit de jouir de l'autre et chacun d'eux doit tenir compte de ce droit. Cependant, la coutume en pays arabe veut que le mari prenne l'initiative en raison de la pudeur qui domine les femmes. Ce qui est louable. Je pense que vous devriez convaincre votre mari du fait que les coutumes sans fondement légal ne méritent pas d'être conservées. Mais si vous ne pouvez pas le convaincre, il est dans votre intérêt tous les deux que chacun ménage l'autre.